

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, BARTHE, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, LENOBLE, AUDIGER.

MMES BRUNET, LOBBE, DESMEDT-CAZIER, PILARDEAU, FERNANDES, FLAGOTHIER, N'KLO, DELAUTEL, HAQUET.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme BOURGOIN par Mme BRUNET  
M. CROISIER par M. HAMOT  
Mme GODARD-BEGUE par Mme FERNANDES  
Mme BAPAUME par Mme N'KLO

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme BONNET

**ABSENT** : M. DEFLERS

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Convention de mise à disposition d'un hangar par le Conseil Départemental de l'Oise
3. Tarifs Espace Jeunesse
4. Modifications statutaires de l'ADTO
5. Mise en œuvre du RIFSEEP
6. Achat d'une étagère pour la médiathèque
7. Voyage scolaire
8. Actualisation des droits de place pour les marchés et la foire
9. Subvention complémentaire au Rallye Raid
10. Admissions en non-valeur
11. Chèque Emploi Service Universel
12. Avenant n°3 à la convention de prestation d'exploitation du service des eaux usées
13. Pour Information :
  - a. Avenant de travaux - Groupe Scolaire du Moulin
  - b. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner **M. Francis BARTHE**, secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE

## 2. Convention de mise à disposition d'un hangar par le Conseil Départemental de l'Oise

M. DESMEDT demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention relative à la mise à disposition par le Conseil Départemental d'un hangar d'une superficie de 1126 m<sup>2</sup>, situé 62 rue de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Cette convention est conditionnée au paiement d'une redevance annuelle de 6 000 euros (soit 500 euros mensuel). Ce bâtiment permettra aux services techniques de la ville de stocker du matériel ainsi qu'aux associations, dans la mesure du possible.

VOTE : UNANIMITE

## 3. Tarifs Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des différentes sorties organisées par le Point Information Jeunesse durant l'été 2016 comme suit :

➤ 12 et 25 juillet 2016 : sortie cinéma

- St Justois : 1 €
- Extérieur : 1.80 €

➤ 11 et 12 juillet : sortie piscine d'Estrées-St-Denis

- St Justois : 1.80 €
- Extérieur : 2.60 €

➤ 15 juillet : sortie Speedpark de Beauvais

- St Justois : 30 €
- Extérieur : 42 €

➤ Du 18 au 22 juillet : séjour à Merlimont

- St Justois : 120 €
- Extérieur : 170 €

➤ 26 juillet : animation Zumba

- St Justois : 4 €
- Extérieur : 6 €

➤ 29 juillet : sortie au plan d'eau du Canada

- St Justois : 4 €
- Extérieur : 6 €

VOTE : UNANIMITE

## 4. Modifications statutaires de l'ADTO

M. DESMEDT explique que l'« Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) » permet, dans un contexte de complexité croissant de la maîtrise d'ouvrage, de rendre accessible l'assistance d'ordre technique, juridique et/ou financier à l'ensemble des collectivités territoriales de l'Oise, et aux établissements publics intercommunaux, sur tout ou partie de leur projet.

Etant actionnaire, il est nécessaire de se prononcer sur les modifications statutaires de l'ADTO portant principalement sur l'objet social ainsi que quelques modifications annexes concernant des mises à jour juridiques.

VOTE : UNANIMITE

## 5. Mise en œuvre du RIFSEEP

M. DESMEDT donne la parole à Mme BRUNET qui explique que la démarche de simplification du paysage indemnitaire, initiée ces dernières années vise à réduire sensiblement le nombre de régime indemnitaire actuellement mis en œuvre dans la Fonction Publique.

Ce régime devient le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique de l'Etat et celle des collectivités territoriales.

Le décret 204-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP prévoit le remplacement de la prime de fonctions et de résultat (PFR) par le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi, lorsque les agents bénéficient de la PFR, la collectivité doit mettre en place le nouveau régime indemnitaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents de catégorie A. Les catégories B et C seront concernées en 2017.

VOTE : UNANIMITE

## **6. Achat d'une étagère pour la médiathèque**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'acheter une étagère destinée à la Médiathèque Anne Frank pour un montant de 300 €.

La dépense sera inscrite au C/2184.

VOTE : UNANIMITE

## **7. Voyage scolaire**

Par délibération en date du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la participation financière des familles pour les projets de voyages scolaires éducatifs en 2016 des élèves des écoles élémentaires de la commune.

Pour l'école Bogaert, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les nouveaux montants de la façon suivante :

Du 9 au 13 mai : Visite des châteaux de la Loire et du Futuroscope

- St Justois : 85 €
- Extérieur : 277 € (au lieu de 278 €, initialement délibéré)

VOTE : UNANIMITE

## **8. Actualisation des droits de place pour les marchés et la foire**

Conformément à la délégation de service public portant sur les marchés et foires de la ville de Saint Just en Chaussée qui a été confiée à la Société « Les Fils de Madame GERAUD », il convient d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, les nouveaux tarifs qui prévoient une augmentation de 1,16 %.

VOTE : UNANIMITE

## **9. Subvention complémentaire au Rallye Raid**

M. DESMEDT explique que les frais afférents à la manifestation organisée par le Rallye Raid en juin 2015 nécessitent que le Conseil Municipal se prononce sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 1 000 €

Ces crédits seront ouverts à l'article 65748.

VOTE : UNANIMITE

## **10. Admissions en non-valeur**

Suite à la commission finances, il est nécessaire d'admettre en non-valeur les titres suivants afin de régulariser les écritures comptables :

- BUDGET EAU : 4 906,13 €
- BUDGET ASSAINISSEMENT : 4 077,64 €

Cette présentation n'appelant aucune question, M. DESMEDT invite l'assemblée à voter.

VOTE : UNANIMITE

## **11. Chèque Emploi Service Universel**

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'étendre l'acceptation des Chèques Emploi Service Universel aux centres de loisirs ; ces chèques étant déjà acceptés par le service périscolaire.

VOTE : UNANIMITE

## **12. Avenant n°3 à la convention de prestation d'exploitation du service des eaux usées**

Afin de mieux appréhender le transfert de compétences de ce marché vers la communauté de communes du Plateau Picard et notamment d'un point de vue des échéances de ce transfert, il est nécessaire de prolonger le délai du contrat actuel pour maintenir une continuité de service jusqu'au 31 Décembre 2016.

VOTE : UNANIMITE

## **13. Pour Information :**

### **a. Avenant de travaux - Groupe Scolaire du Moulin**

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin se déroulent correctement bien que quelques éléments non prévus au projet aient été découverts entraînant la nécessité de conclure des avenants, comme suit :

- Lot gros œuvre : Entreprise Vandenberghe : pour un montant de 4 000 € HT
  - Neutralisation et dépose cuve fioul
  
- Lot charpente métallique : Entreprise Delahoche : pour un montant de 19 288,84 € HT
  - Création d'une poutre au vent
  - Structure métal pour CTA
  
- Lot charpente bois : Entreprise Debraine : pour un montant de 5 180 € HT
  - Remplacement des lisses bois au-dessus des châssis existants
  
- Lot menuiseries PVC : Entreprise SBP pour un montant de 4 092 € HT
  - Remplacement des deux portes PVC existantes
  
- Lot menuiseries intérieures bois : Entreprise Desirest pour un montant de 2 164 € HT
  - Fourniture et pose de protections d'angles

Mme HAQUET souhaite savoir si les délais seront respectés.

M. DESMEDT répond que les travaux avancent rapidement, le planning est respecté. Le basculement de l'école primaire dans les nouveaux locaux s'effectuera aux alentours du 10 août.

### **b. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie**

M. DESMEDT signale qu'afin de financer des travaux d'investissement sur le budget eau (branchement plomb de la rue Carnot), la ville a sollicité la Caisse Régionale du Crédit Agricole Brie Picardie afin d'effectuer un emprunt.

Ce prêt à moyen terme d'un montant de 110 000 € sera conclu sur une durée de 20 ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 1,66%.

## **TOUR DE TABLE**

M. BOURGETEAU a assisté à plusieurs manifestations, il en ressort que :  
- l'Acles Dojo Saint Justois a fêté ses 20 ans

- le spectacle de l'Acles section GHR a eu lieu le samedi 25 juin et a rencontré un vrai succès
- Saint Just Athlétisme, Acles Basket et section Yoga ont organisé leur assemblée générale
- le Sporting club fini la saison sur une note positive :
  - l'équipe A reste en Promotion d'Honneur,
  - l'équipe B a remporté la coupe Objois et finie deuxième de sa division
  - l'équipe C a participé à la Consolante du challenge Patoux
  - l'équipe U 18 reste en Division d'Honneur
  - l'équipe U 15 reste en Promotion d'Honneur
- le Sprinter Club du Val d'Arré a remporté un titre de Champion de l'Oise et Champion de Picardie Vélo minime ainsi qu'un titre individuel Champion de l'Oise

M. **FOVIAUX** signale les points suivants :

- 1 500 tickets de manèges ont été distribués dans les écoles maternelles et élémentaires et seront utilisables le lundi 11 juillet
- le concours de tir se déroulera le dimanche 3 juillet
- l'inauguration de la fête aura lieu le vendredi 8 juillet à 18h00

M. **RAUZIER** annonce que la Compagnie Théâtrale de Verneuil se produira le samedi 24 septembre dans une pièce intitulée « L'amour foot ».

M. **DUBOUIL** informe que les travaux de liaisons souterraines sur le rond-point des Rossignols ont commencé le lundi 27 juin et se poursuivront jusqu'au vendredi 8 juillet. Durant cette période, une déviation sera mise en place de 20h00 à 06h00.

M. **LENOBLE** remarque que la signalisation interdisant d'accéder au rond-point est lacunaire.

M. **DUBOUIL** annonce que les travaux de réalisation du terrain de football synthétique et de ses vestiaires, rue de Montdidier, débiteront le lundi 4 juillet.

Mme **BRUNET** évoque les dates des prochaines élections :

- les présidentielles se dérouleront les dimanche 23 avril et 7 mai 2017
- les législatives sont fixées les 11 et 18 juin 2017

Elle rappelle que la tenue d'un bureau de vote par les conseillers municipaux est une obligation qui figure parmi les missions qui leur sont dévolues par la loi. Un refus, sans excuse valable, peut entraîner une démission d'office des fonctions de l' élu, par le tribunal administratif.

M. **CONVERS** fait le point sur les effectifs scolaires. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée est en légère augmentation.

- Les deux écoles maternelles comptent 140 et 139 élèves répartis en 5 classes, soit un taux d'occupation moyen de 28 enfants.

- Le nombre d'élèves en cours préparatoire est important. En moyenne, une classe est composée de 30 enfants ce qui rend plus difficile les conditions d'apprentissage.

Par ailleurs, il déplore que la dizaine d'élèves de la CLIS de l'école Valentin Haüy sera intégrée dans les autres classes ce qui ne permet pas un accompagnement spécifique. Une de ces classes comptera donc 33 élèves.

Pour cette raison et compte-tenu que l'année de CP, est l'année d'acquisition des apprentissages fondamentaux, les inscriptions ont été réparties dans les écoles du Moulin et Valentin Haüy afin d'équilibrer les effectifs, dans l'intérêt des enfants.

M. **HAMOT** est surpris par la tonte du terrain de football, rue de Montdidier, qu'il juge trop courte.

M. **DESMEDT** fait part de la difficulté de suivre les tontes cette année, compte-tenu d'une météo pluvieuse. Cela est bien pour le gazon mais il pousse trop fort. Le problème est identique pour le désherbage. Il rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires nécessite un temps de séchage de 4h à 5h. Les précipitations de ces dernières semaines n'ont pas permis leur utilisation. Par conséquent, une équipe a effectué le désherbage des trottoirs et caniveaux à la main. A partir de l'année prochaine, ces produits ne pourront plus être utilisés excepté pour le cimetière. Il faudra

s'équiper d'un désherbeur thermique qui nécessite un passage tous les 15 jours. Cela engendrera un coût non négligeable pour la collectivité.

M. **CHOQUET** signale des nuisances au Square Marcel Paul causées par des jeunes qui se regroupent pour faire des barbecues, écouter de la musique et insulter les riverains.

M. **DESMEDT** a connaissance du problème et en a fait part à la Gendarmerie. Malheureusement, la période estivale est propice aux regroupements. Cela est également le cas devant la Médiathèque qui est laissée dans un état déplorable mais aussi Place du Général Leclerc au niveau du bâtiment de Picardie Habitat. Pour ce dernier, une demande a été faite auprès de la Direction du bailleur afin d'installer une porte sous le porche et ainsi en bloquer l'accès.

Mme **LOBBE** signale que le séjour en Slovaquie dans le cadre de la signature de la charte de jumelage entre Tlmace et Saint Just en Chaussée s'est bien déroulé. L'accueil de nos hôtes a été amical et chaleureux, les festivités très bien organisées et empreintes de beaucoup de solennité. Après signature par les autorités, la charte a été enfermée dans un coffre qui n'est ouvert que dans les grandes occasions. La prochaine ouverture se fera en 2025, date anniversaire du millénaire de la ville.

M. **DESMEDT** a adressé une lettre de félicitations et de remerciements au Maire de TLMACE.

Mme **PILARDEAU** remercie les services techniques pour leur aide au bon déroulement du pique-nique organisé par le club des aînés ainsi que les élus pour leur présence.

Mme **HAQUET** souhaite savoir où en est le renouvellement du marché de fourniture de repas pour la cantine scolaire.

M. **DESMEDT** indique que ce marché étant en cours, il ne peut pas donner d'information pour le moment.

Concernant le jumelage avec le Mali, M. **AUDIGER** informe que le processus de normalisation dans ce pays est en cours. Il rappelle que la ville de Diafarabé était sous l'emprise des fondamentalistes. La réception de la délégation malienne prévue initialement en septembre est reportée en mars/avril prochain.

M. **AUDIGER** s'interroge sur le projet de végétalisation du rond-point des Rossignols suite à l'abattage des arbres nécessaires aux travaux.

M. **DESMEDT** répond que la commission travaux étudiera ce point. La plantation de haies sera privilégiée. Il n'est plus envisagé de planter des arbres avec de grosses racines. Le coût est pris en compte par RTE.

M. **DUBOUIL** précise que le rond-point sera engazonné.

M. **AUDIGER** souhaite savoir où en est la mise en place de la mutuelle communale.

M. **DESMEDT** répond que la commission générale a eu lieu en mai. Il en ressort que peu de personnes sont intéressées. Un point sera fait à la rentrée.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et leur souhaite de bonnes vacances. La séance est levée à 20h45.